Envoyé en préfecture le 08/12/2020
Reçu en préfecture le 08/12/2020
Affiché le 08 DEC. 2020
ID : 085-200023778-20201119-DL_2020_6_26-DE

COMMUNAUTE DE COMMUNES
PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE

République Française

Département de la Vendée

Canton de SAINT HILAIRE DE RIEZ

Communauté de Communes du "PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 42

DELIBERATION
n° 2020 - 6 – 26

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

de la Communauté de Communes du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie"

Séance du 19 novembre 2020

L'an deux mille vingt, le 19 novembre, le Conseil de la Communauté de Communes du Pays de Saint Gilles Croix de Vie, dûment convoqué le 12 novembre, s'est réuni à la salle de spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET, Frédéric FOUQUET, Céline DELOMME, Michel REMAUD, Thierry FAVREAU, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, André MENUET, Muriel HABERT, Laurent REIGNIEZ, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Isabelle DURANTEAU, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Thomas PERROCHEAU, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Béatrice JUSTIN, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Stéphane GAUTRONNEAU, Chantal GREAU, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Alain MAHIET, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Lucien PRINCE, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires en visioconférence : Dominique MALARY, Nathalie JAN, Valérie VECCHI

Conseillers communautaires absents et excusés : Christian PRAUD, Christophe CHABOT, Thierry BIRON, Dominique SIONNEAU, Jérôme MESNARD

Pouvoirs : Thierry BIRON à Jean-Yves LEBOURDAIS / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Jérôme MESNARD à Thomas PERROCHEAU / Nathalie JAN à Michel REMAUD

Madame Céline DELOMME est désignée secrétaire de séance.

Création d'emplois permanents, suppression d'emplois permanents et modification du tableau des effectifs

Envoyé en préfecture le 08/12/2020
Reçu en préfecture le 08/12/2020
Affiché le 08 DEC. 2020
ID : 085-200023778-20201119-DL_2020_6_26-DE

Il est rappelé aux membres du Conseil Communautaire que conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc à l'organe délibérant de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

En cas de suppression d'emploi, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique.

Si nécessaire, les emplois permanents peuvent également être pourvus de manière permanente par un agent contractuel de droit public dans le strict respect des cas de recours prévus aux articles 3-2 et 3-3 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984. C'est le cas notamment des emplois du niveau de la catégorie A, lorsque les besoins des services ou la nature des fonctions le justifient et sous réserve qu'aucun fonctionnaire n'ait pu être recruté dans les conditions prévues par la loi (article 3-3-2° de la loi n° 84-53 du 26/01/1984).

- Afin de renforcer la Direction des Affaires Juridiques, Contentieux, Assurances et Marchés Publics, il est nécessaire de créer un poste à temps complet d'Assistant de gestion foncière, immobilière et des assurances,
- Dans le cadre de l'accompagnement des projets locaux dans le domaine agricole, il est nécessaire de créer un poste à temps complet de Chargé de Mission Agriculture,
- Afin de renforcer les équipes présentes en déchèterie, il est nécessaire de créer un poste d'Agent de déchèterie à temps complet pour un recrutement au 1er janvier 2021,
- Il est nécessaire, afin de pouvoir nommer le candidat retenu au poste de DGA « Moyens et Ressources » (emploi fonctionnel) de créer, dans la filière administrative, le grade correspondant,
- Enfin, afin de clarifier le tableau des effectifs et de le mettre à jour, il est nécessaire de supprimer des postes devenus vacants (notamment suite à des changements de grade des agents titulaires de la Communauté de Communes) et/ou qui ne seront pas pourvus.

Cette modification n'a aucun impact sur le personnel en place.
Le Comité Technique du 10 novembre 2020 a émis un avis favorable à la suppression de ces postes vacants.

Au vu des éléments ci-dessus, il est demandé aux membres du Conseil Communautaire de se prononcer sur :

- la création d'un emploi permanent à temps complet d'Assistant de gestion foncière, immobilière et des assurances dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif,
- la création d'un emploi permanent à temps complet de Chargé de Mission Agriculture dans le cadre d'emploi de rédacteurs,
- la création d'un emploi permanent à temps complet d'agent de déchèterie dans la filière technique dans le cadre d'emploi d'agents de maîtrise ou d'adjoints techniques,
- la création d'un grade d'attaché principal (emploi permanent) à temps complet pour le poste de Directeur Général Adjoint « Moyens et Ressources »,
- la suppression des 29 emplois permanents suivants :
    - 1 poste d'attaché,
    - 1 poste de rédacteur principal de 2ème classe,
    - 1 poste d'adjoint administratif principal de 1ère classe,
    - 2 postes d'adjoint administratif principal de 2ème classe,
    - 1 poste d'adjoint administratif,
    - 1 poste d'ingénieur hors classe,
    - 4 postes d'adjoint technique principal de 1ère classe,
    - 7 postes d'adjoint technique principal de 2ème classe,
    - 6 postes d'adjoint technique,
    - 1 poste d'auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe,
    - 1 poste d'agent social,
    - 1 poste d'animateur,
    - 1 poste d'adjoint d'animation,
    - 1 poste d'opérateur des APS.
- la modification du tableau des effectifs.

Envoyé en préfecture le 08/12/2020
Reçu en préfecture le 08/12/2020
Affiché le 08 DEC. 2020
ID : 085-200023778-20201119-DL_2020_6_26-DE

Le Conseil communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le code général des collectivités territoriales,
Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires,
Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
Vu le BP 2020, Chapitre 12,
Considérant le tableau des effectifs adopté par le Conseil Communautaire du 24 septembre 2020,
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'Assistant de gestion foncière, immobilière et des assurances,
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet de Chargé de Mission Agriculture,
Considérant la nécessité de créer un emploi permanent à temps complet d'Agent de déchèterie,
Considérant la nécessité de créer un grade d'attaché principal (emploi permanent) à temps complet pour le poste de Directeur Général Adjoint « Moyens et Ressources »,
Considérant la nécessité de supprimer 29 emplois permanents,
Vu l'avis favorable du Comité Technique du 10 novembre 2020,
Vu l'avis favorable du Bureau Communautaire du 12 novembre 2020,
Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : de créer un emploi permanent à temps complet d'Assistant de gestion foncière, immobilière et des assurances dans le cadre d'emploi d'adjoint administratif ;

Article 2 : de créer un emploi permanent à temps complet de Chargé de Mission Agriculture dans le cadre d'emploi de rédacteurs ;

Article 3 : de créer un emploi permanent à temps complet d'Agent de déchèterie dans les cadres d'emploi d'agents de maîtrise ou d'adjoints techniques ;

Article 4 : de créer un grade d'attaché principal (emploi permanent) à temps complet pour le poste de Directeur Général Adjoint « Moyens et Ressources » ;

Article 5 : de supprimer les 29 emplois permanents suivants :

FILIERE	EMPLOI SUPPRIME	NOMBRE
ADMINISTRATIVE	Attaché	1
	Rédacteur principal de 2ème classe	1
	Adjoint administratif principal de 1ère classe	1
	Adjoint administratif principal de 2ème classe	2
	Adjoint administratif	1
TECHNIQUE	Ingénieur hors classe	1
	Adjoint technique principal de 1ère classe	4
	Adjoint technique principal de 2ème classe	7
	Adjoint technique	6
	Auxiliaire de puériculture principal de 1ère classe	1
MEDICO-SOCIALE	Agent social	1
SOCIALE	Animateur	1

Envoyé en préfecture le 08/12/2020
Reçu en préfecture le 08/12/2020
Affiché le 08 DEC. 2020
ID : 085-200023778-20201119-DL_2020_6_26-DE

ANIMATION	Adjoint d'animation	1
	Opérateur des APS	1
SPORTIVE		

Article 6 : d'approuver le tableau des effectifs, tel qu'il figure dans le tableau ci-après :

Grade	Après Conseil du 24/09/2020	Variation	Après Conseil du 19/11/2020	Postes pourvus au 01/11/2020	Par des titulaires		Par des contractuels	
					TC	TNC	TC	TNC
Emploi de cabinet	1		1	1				1
Emploi Fonctionnel Directeur Général des Services	1		1	1	1			
Emploi Fonctionnel Directeur Général Adjoint - Administratif	4		4	3	3			
Attaché hors classe	1		1	0				
Directeur	2		2	2	2			
Attaché principal	3	+1	4	3	3			
Attaché	8	-1	7	7	6		1	
Rédacteur principal de 1ère classe	7		7	7	7			
Rédacteur principal de 2ème classe	5	-1	4	4	4			
Rédacteur	3	+1	4	2	2			
Adjoint administratif principal 1ème classe	16	-1	15	14	14			
Adjoint administratif principal 2ème classe	13	-2	11	11	11			
Adjoint administratif	20	-1 +1	20	17	16	1		
Ingénieur hors classe	1	-1	0	0				
Ingénieur en chef	1		1	1	1			
Ingénieur	1		1	1	1			
Technicien principal de 1ère classe	6		6	6	6			
Technicien principal de 2ère classe	3		3	3	3			
Technicien	6		6	4	3		1	
Agent de maîtrise principal	7		7	6	6			
Agent de maîtrise	16		16	16	16			
Adjoint technique principal 1ère classe	17	-4	13	12	12			
Adjoint technique principal 2ème classe	20	-7	13	10	10			
Adjoint technique	35	-6 +1	30	26	19	4	2	1
Médecin Hors Classe	1		1	1				1
Puéricultrice Hors Classe	1		1	1	1			
Infirmière en soins généraux hors classe	1		1	1	1			
Auxiliaire de puériculture principal 1ère classe	12	-1	11	10	10			
Auxiliaire de puériculture principal 2ème classe	5		5	5	5			
Educateur de jeunes enfants de 1ère classe	5		5	5	4	1		
Educateur de jeunes enfants de 2ème classe	1		1	1	1			

Envoyé en préfecture le 08/12/2020
Reçu en préfecture le 08/12/2020
Affiché le 08 DEC. 2020
ID : 085-200023778-20201119-DL_2020_6_26-DE

Agent social principal de 2ème classe	4		4	4	4			
Agent social	2	-1	1	1	1			
Animateur principal de 2ème classe	2		2	2	2			
Animateur	2	-1	1	1	1			
Adjoint d'animation principal de 1ère classe	1		1	1	1			
Adjoint d'animation principal de 2ème classe	1		1	1		1		
Adjoint d'animation	5	-1	4	4		4		
Conseiller APS	2		2	2	2			
Educateur APS principal 1e classe	1		1	0	0			
Educateur APS	6		6	6	2		4	
Opérateur APS	7	-1	6	6	5		1	
TOTAL	256	-25	231	209	186	11	9	3

Article 7 : d'autoriser le Président à signer tout document relatif à ces recrutements ou nominations.

Article 8 : d'inscrire au budget les crédits correspondants.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 1er décembre 2020
Le Président,

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 08 DEC. 2020
- de l'affichage le : 08 DEC. 2020
- de la publication sur le site *www.payssaintgilles.fr* le : 09 DEC. 2020

COMMUNAUTÉ de COMMUNES Pays Saint Gilles Croix de Vie 85800 GIVRAND

François BLANCHET

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.